

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE TOULON



Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers

SÉANCE DU 27 MARS 2024

Objet de la délibération : Approbation du Compte Administratif 2023

Délibération prise conformément à l'ordre du jour expédié le 20 Mars 2024

Transmise au Contrôle de légalité le 2 Avril 2024

Affichée le 2 Avril 2024

Nombre de Conseillers Syndicaux :

En exercice : 88

Présents : 14

Pouvoirs : 0

Excusés : 20

Votants : 12

2^{ème} convocation pas de condition de quorum

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 Mars à 10h, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers, régulièrement convoqué, a été assemblé au nombre prescrit par la loi, à au sein de la Salle des Mariages à SOLLIÈS TOUCAS sous la présidence de Monsieur Christian TOULOUSE, Président.

Délégués Titulaires Présents	
LA VALETTE	BAGNOL Luc
LE BEAUSSET	THEBAULT Hervé
LE REVEST	VIZIALE Jean-Marc
OLLIOULES	GARRONE Florence – RIGHI Dominique
PUGET VILLE	ROUX Jean-Pierre
SAINT MANDRIER	TOULOUSE Christian – DEMIERRE Colette
SIX FOURS	PASTOR Jean-Philippe – ROSTAGNO Agnès
SOLLIÈS PONT	RAVINAL Danièle
SOLLIÈS TOUCAS	PANIGOT Audrey
TOURVES	BOYER Kévin

Délégués Suppléants avec voix délibérative	

Délégués Suppléants sans voix délibérative	
OLLIOULES	VACCARO Antoine

Pouvoirs	

Absences excusées	
BESSE SUR ISSOLE	MARTINELLI Marie-Paule
BORMES	PIERRE Véronique
CAVALAIRE	MORTIER Carold – WYDOOGHE Catherine
EVENOS	CHEF D'HÔTEL Evelyne
GASSIN	MARCELLINO Anne-Marie – SIMONI Chantal
LA FARLÈDE	HENRY Pierre – VEBER Jean-Louis
LA LONDE	SCHATZKINE Nicole
LE VAL	FABRE Max
PIERREFEU	DEGOUEY Françoise – MATTEI Sylvie
PUGET VILLE	HECKMANN Ingrid
RIANS	GEROLIN Éric
SAINT TROPEZ	OLLER MOULET Valérie - MILLIER Hélène
SOLLIÈS PONT	COIQUAULT Jean-Pierre
VIDAUBAN	BRESSAN Michèle – TROTET Elie

Rapporteur : Mme RAVINAL Danièle, 1^{ère} Vice-Présidente

Monsieur Christian TOULOUSE, Président, s'étant retiré, Mme RAVINAL Danièle, 1^{ère} Vice-Présidente, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-36 et L.2121-31,

Considérant qu'après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur,

Considérant que, Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (SIVAAD), ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2023 les finances du SIVAAD en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

Considérant le règlement définitif du budget 2023, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires,

Synd Interco Varois Aide Achats Divers - SIVAAD EPCI - - CA - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	478 857,38	G	463 978,76
	Section d'investissement	B	15 002,51	H	14 856,08
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	150 240,51 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	56 113,89 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	493 859,89	= G+H+I+J	685 189,24
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	478 857,38	= G+I+K	614 219,27
	Section d'investissement	= B+D+F	15 002,51	= H+J+L	70 969,97
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	493 859,89	= G+H+I+J+K+L	685 189,24

LE COMITÉ SYNDICAL APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Oui l'exposé du rapporteur,

Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

Dit qu'il n'y a pas de dépenses engagées non mandatées qui doivent être reprises au budget primitif de l'exercice 2024,

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes et les crédits annulés.

Pour	12
Contre	0
Abstention	0

Fait ainsi et délibéré le 27 Mars 2024 à SOLLIÈS TOUCAS.

Pour extrait conforme
Danièle RAVINAL
1^{ère} Vice-Présidente

